

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur le ministre vient de dire que, vendredi, il n'a rien allégué contre aucun ancien ministre du cabinet qui siège maintenant de ce côté-ci de la Chambre. Cela ne correspond pas aux faits. Voici ce qui figure à la page 2211 du hansard de vendredi dernier:

Je lui dirai que, de tous les membres de la Chambre des communes, c'est le dernier à pouvoir se permettre de nous donner des conseils sur les questions de sécurité au Canada.

Il fait allusion au chef de l'opposition. Plus loin, dans la même colonne, le ministre de la Justice emploie ces mots:

Je demande au très honorable représentant de dire à la Chambre quel rôle il a joué dans l'affaire Monseignor...

**Une voix:** C'est exact.

**M. Nielsen:** L'un des députés dit «C'est exact». C'est précisément ce sur quoi porte la motion présentée. Je poursuis ma lecture:

...de dire à la Chambre quel rôle il a joué dans l'affaire Monseignor alors qu'il était premier ministre de ce pays.

Si ce n'est pas là une accusation d'avoir joué un rôle, impliquant un membre de l'ancien gouvernement...

**L'hon. M. McIlraith:** A quelle page trouve-t-on cela?

**M. Nielsen:** A la page 2211, aux deux tiers de la première colonne. Je lis le passage en question:

Je demande au très honorable représentant de dire à la Chambre quel rôle il a joué dans l'affaire Monseignor...

**Le très hon. M. Pearson:** Dans la façon dont l'affaire a été menée.

**L'hon. M. Starr:** Qu'on lise le hansard.

**M. Nielsen:** Le ministre a déclaré aux journaux que deux anciens ministres conservateurs s'étaient compromis avec une ancienne espionne de l'Allemagne de l'Est. Il a dit qu'il demanderait au Cabinet de reprendre l'affaire. Il a déclaré que la Gendarmerie avait un dossier, qu'il n'a pas vu mais dont il a une idée générale; que le chef de l'opposition, l'ancien premier ministre, n'a pas traité l'affaire convenablement et qu'il devrait s'expliquer; qu'il a entendu parler de l'affaire dans un autre ministère. Il a dit que les libéraux étaient fatigués d'entendre le chef de l'opposition insinuer que le gouvernement est plongé dans des scandales, et que les libéraux vont riposter avec acharnement, en

employant les même tactiques. (*Applaudissements*) Il a dit: «Nous savons qu'elle avait fait de l'espionnage avant de venir au Canada.»; puis il a ajouté que plus d'un ministre était incriminé; même que certains journaux prétendent que deux ministres de l'ancien gouvernement étaient incriminés; il a soutenu qu'il aurait alors été opportun pour le gouvernement d'agir, mais que maintenant il était trop tard, la jeune fille étant morte.

Il a dit n'être pas en mesure de déclarer s'il y a eu atteinte à la sécurité. Même s'il n'a pas vu le dossier, il a dit que son objectif était de presser le chef de l'opposition d'expliquer pourquoi il n'avait pas confié l'affaire aux légistes. Il a dit qu'il s'agissait d'une authentique affaire de sécurité, même si, encore une fois, il n'a pas vu le dossier.

D'après ces déclarations, et afin que l'opposition puisse présenter ses arguments et faire rendre compte au ministre de ses déclarations irréflechies et méprisables à l'extérieur de la Chambre... (*Applaudissements*) ...nous insistons pour que la motion soit autorisée, compte tenu de la suite des événements que je vous ai exposée. Il s'agit sans doute d'une des questions de privilège les plus graves et les plus importantes qui se soit présentée à la Chambre. (*Applaudissements*)

**M. David Lewis (York-Sud):** Je déplore la façon dont on traite le Parlement. (*Exclamations*)...et je tiens à ajouter que les membres de notre parti ne peuvent blâmer les députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont proposé la motion dont nous sommes saisis.

Il ne fait aucun doute que la question de privilège est fondée, car elle affecte tous les membres du cabinet dont il était question dans la déclaration du ministre de la Justice. On ne pouvait s'attendre qu'ils gardent le silence et s'abstiennent de soulever cette question qui a trait à leur intégrité personnelle et à leur réputation aux yeux du peuple en tant que porte-parole d'un parti politique.

**Une voix:** Pourquoi pas?

**M. Lewis:** Je n'ai pas l'intention de tenir compte des interruptions, d'où qu'elles viennent. La situation est très grave et très regrettable. La Chambre vient juste d'en finir